

AVIS AU PUBLIC

Par délibération n° URB 011-3850/18/CM du 18 mai 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité pour la réalisation de l'aménagement, l'extension et la revalorisation du Port des Heures Claires sur la commune d'Istres.

Ce projet permettra de pallier la saturation du port, de l'adapter aux exigences de sûreté et de sécurité imposées par les normes en vigueur, d'améliorer la gestion des déchets et l'entretien des bateaux pour répondre aux exigences de la certification européenne Ports propres ainsi que de gérer et sécuriser les flux de personnes et de véhicules. Il revêt un caractère d'intérêt général, en répondant aux enjeux économiques et environnementaux portés par le Territoire Istres-Ouest Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence, en compatibilité avec les objectifs et les orientations du SCoT en vigueur Ouest Etang de Berre.

La réalisation de ce projet, situé en zone UP (zone urbaine réservée aux activités portuaires et nautiques) qui doit être étendue sur l'Etang de Berre nécessite une adaptation du Plan Local d'Urbanisme opposable.

Conformément à l'article R.103-1 du Code de l'Urbanisme, une concertation, portant spécifiquement sur l'augmentation de la capacité du Port et son volet terrestre, doit être conduite pendant une durée d'un mois minimum, à partir du vendredi 29 juin 2018 et jusqu'au vendredi 31 août 2018 selon les modalités suivantes :

- information sur le site internet du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence
- information sur le site internet de la commune d'Istres
- mise à disposition du dossier complet de concertation et des aménagements projetés accompagné d'un registre à la Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence, allée de la Passe-Pierre, Bat. Trigrance 4, ZAC de Trigrance à Istres
- mise à disposition du dossier complet de concertation et des aménagements projetés accompagné d'un registre à la Direction de l'urbanisme opérationnel du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de ville d'Istres, 1 esplanade Bernardin Laugier 13 800 Istres.
- publication d'un article d'information dans la presse locale

A l'issue de la concertation un bilan sera soumis à l'approbation du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Jean-Claude GAUDIN